



Le 02 avril 2021

*Chers Agyliens, Chères Agyliennes,*

Le Président de la République, dans son intervention du 31 mars, a annoncé un troisième confinement pour l'ensemble du territoire national.

Dès le 1<sup>er</sup> avril au matin, nous avons organisé dans le cadre de « notre cellule de crise » l'ensemble de nos services municipaux afin d'apporter à chacun d'entre vous le meilleur accompagnement possible.

### **1 – LES ECOLES ET L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

Du mardi 06 mars au 09 avril prochain, la classe se fera par télé-enseignement puis du 10 au 26 avril, les enfants seront en vacances avec 15 jours d'avance sur les dates initialement prévues.

Au cours de cette même période, seuls les enfants en situation de handicap et les personnels considérés comme prioritaires (santé, sécurité et secours) seront accueillis au sein du groupe scolaire ou du centre de loisirs.

### **2- OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE**

La mairie et l'agence postale resteront ouvertes aux horaires habituels. Une partie du personnel administratif sera placée en télétravail de façon à prévenir toute contamination généralisée qui obligerait à la fermeture totale de l'administration communale.

Les services techniques accompliront leurs missions à leurs horaires habituels dans le strict respect des règles sanitaires.

### **3 – POLICE MUNICIPALE**

La Police Municipale assurera des permanences et des surveillances tout au long de la semaine y compris le week-end en lien avec la Gendarmerie.

#### 4 – VACCINATION

Les vaccinations vont être intensifiées pour les habitants prioritaires. Notre Adjoint en charge de l'action sociale, Carl LEQUERTIER, et son équipe participent étroitement à cette campagne de vaccination.

#### 5 – INFORMATIONS SPECIFIQUES

La Déchetterie restera ouverte aux horaires d'été habituels.

La Bibliothèque restera ouverte uniquement pour le Click and Collect (Drive de livres) qui est actif via le lien <http://bibliotheque-ville-saint-ay.fr>. La consultation des livres sur place n'est pas autorisée. Les horaires pour les dépôts et retraits des livres réservés seront les suivants :

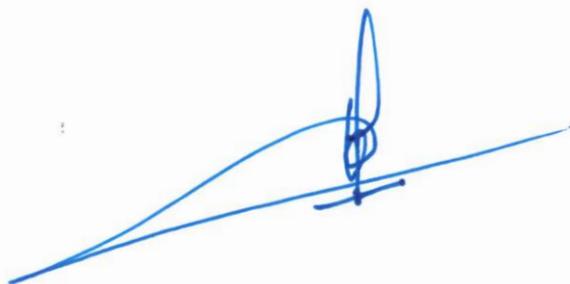
- Lundi : 15h – 17h
- Mardi : 10h – 12h
- Mercredi : 14h30 – 16h30
- Samedi : 10h – 11h30

L'accès aux bords de Loire (de l'Evêché au plan d'eau) propice aux regroupements de plus de six personnes sera réservé à la circulation des piétons et fermé aux automobilistes.

Soyez assurés que toute l'équipe municipale, élus et personnels, reste mobilisée en cette période de crise sanitaire.

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner au mieux et faciliter votre vie quotidienne.

*Avec nos sentiments chaleureux et dévoués.*



**Frédéric CUILLERIER, Maire de Saint-Ay  
et toute l'équipe municipale**

**[www.saint-ay.fr](http://www.saint-ay.fr)**

